

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DE LA COMMISSION BANCAIRE  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Monsieur Daniel BOUTON  
Président  
Association française des Etablissements de  
Crédit et des Entreprises d'Investissement  
36, rue Taitbout  
75009 PARIS

Paris, le 19 JUIN 2008

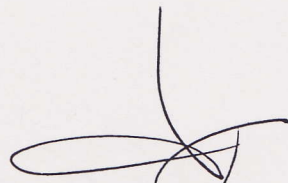
Monsieur le Président,

La Commission bancaire a approuvé le projet de notice sur les principes de supervision destinés à apprécier la qualité de la gestion du risque de crédit intra-journalier au sein des établissements dont vous trouverez copie ci-joint.

La Commission a pris en compte les remarques sur la précédente rédaction formulées par la profession lors de la période de consultation débutée le 30 novembre, dont certaines ont conduit à amender le projet de texte.

Elle a souligné que ces principes de supervision du risque de crédit intra journalier visent à éclairer les établissements, à la lumière de l'expérience du contrôle, sur les meilleures pratiques de surveillance des risques liés aux découverts intra-journaliers, qu'ils résultent notamment du défaut de la contrepartie, d'une défaillance des processus de cours de journée ou encore, de l'inefficacité des éventuelles garanties, dans le cadre général de l'application du dispositif réglementaire existant, en particulier le règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n° 97-02.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Danièle NOUY